



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 27 avril 2017

Délibération DB-159-2017

L'an 2017 le 27 avril à 18h45, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno JONCOUR.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Saïd BENDARRAZ.

MEMBRES PRESENTS

Bruno JONCOUR, Ronan KERDRAON, Mickaël COSSON, Marie-Claire DIOURON, Loïc RAOULT, Christian RANNO, Thibaut GUIGNARD, Rémy MOULIN, Christine METOIS, Louis EOUZAN, Thérèse JOUSSEAUME, Jean-Marie MOUNIER, Michel HINAULT, Claude BLANCHARD, Gérard LE GALL, Loïc BIDAULT, Adrien ARNAUD, Maurice BATTAS, Saïd BENDARRAZ, Jean-Marie BENIER, Jean-Yves BERNARD, Jean-Luc BERTRAND, Bruno BEUZIT, Gérard BLEGEAN, Brigitte BLEVIN, Armelle BOTHOREL, Marie-France BOULDE, Françoise BROUDIC, Jean-Luc COLAS, Alain CROCHET, Pierre DELOURME, Miriam DEL ZOTTO, Jacky DESDOIGTS, Yann DREVES, Alain ECOBICHON, Sylvie GRONDIN, Jean-Yves GUILLEMOT, Jean-Paul HAMON, Martine HUBERT, Antony JOUAN, Michel JOUAN, Jérôme KERHARDY, Didier LE BUHAN, Michel LE DUAULT, Françoise LE FUR, Isabelle LE GALL, Brigitte LE GONIDEC, Fabrice LE HEGARAT, Hugues LESAGE, Joseph LE VEE, Pierre-Yves LOPIN, Gérard LOSQ, Marie MARCHAND, Gérard MEROT, Delphine MESGOUEZ-LE GOUARD, Christine MINET, Isabelle OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Sylvia PAULIN VERDIER, Françoise PELLAN, Corentin POILBOUT, Pascal PRIDO, Alain RAULT, André RAULT, Elisabeth SEITE, Thierry SIMELIERE, Annie SIMON, Philippe SIMON, Jean-Pierre STEPHAN, Christian URVOY

MEMBRES SUPPLEANTS

Gisèle GUIZELIN

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Stéphane BRIEND à Jean-Marie MOUNIER, Marie GUILLOU-TARRIERE à Louis EOUZAN, Françoise HURSON à Thérèse JOUSSEAUME, Maryse LAURENT à Philippe SIMON, Yannick LE CAM à Françoise BROUDIC, Bernadette MACHET à Gérard LOSQ

MEMBRES ABSENTS

Nadine CAZUGUEL-LEBRETON, Christian DANIEL

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de présents : 72

Nombre de votants : 78



SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du jeudi 27 avril 2017

Délibération DB-159-2017

Rapporteur : Monsieur Ronan KERDRAON

- **Objet : Construction d'un Dépôt pour le réseau des Transports Urbains Briochins - Modification du budget de l'opération / ajout du marché de fourniture et pose des équipements de l'atelier**

EXPOSE DES MOTIFS

L'objectif de l'opération est de construire un nouveau dépôt des TUB qui permettra d'accueillir l'ensemble des personnels de la SPL Baie d'Armor Transports et du parc d'autobus et de véhicules de services nécessaires au fonctionnement du réseau TUB, dans la perspective de la mise en service du futur BHNS TEO à l'horizon 2022. Cette opération fait partie intégrante du PPI Transports.

Par délibération en date du 29 janvier 2015, le Conseil d'Agglomération a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau dépôt pour le réseau des Transports Urbains Briochins au groupement de maîtrise d'œuvre DLW architectes / Jean-Pierre LE TRAON / Mathieu LE BARZIC / AREST / GIRUS / M2C / AREA CANOPEE (dont le mandataire est le cabinet DLW).

Par délibération du 21 avril 2016, le Conseil d'Agglomération a validé le nouveau coût d'objectif des **travaux** au stade Avant-projet de **6 479 100 €HT**. Ce coût d'objectif intègre une chaufferie avec bois déchiqueté.

Au sein du dernier PPI, le budget de l'opération de construction du dépôt des TUB est de 8 250 000 €HT, hors foncier mais comprenant travaux, honoraires de maîtrise d'œuvre et études diverses inhérentes à la construction.

En parallèle des études de maîtrise d'œuvre, une réflexion a été menée avec Baie d'Armor Transport (BAT) pour l'équipement de l'atelier de maintenance du parc bus et de stockage de matériel. En effet, bien que des équipements présents dans l'actuel dépôt seront transférés dans le nouveau, l'achat et la mise en œuvre de matériel complémentaire est nécessaire à l'exploitation du nouvel atelier de maintenance. La définition des caractéristiques des équipements a été affinée en parallèle des études de maîtrise d'œuvre de construction du bâtiment, pour tenir compte des éventuelles contraintes techniques.

Ainsi, ces équipements sont répartis en 7 lots :

- Equipement de couverture de fosses motorisées
- Banc de contrôle technique
- Ponts élévateurs à vérins hydrauliques
- Table aspirante de soudage

- Banc de géométrie bus
- Armoire produits inflammables
- Equipements de soudage étain

A la demande de BAT, un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été retenu en juillet 2016, pour rédiger les pièces techniques de la consultation des entreprises de fourniture et pose de ces équipements, apporter une assistance pour le choix des entreprises et la passation des marchés (tranche ferme), coordonner au stade des études d'exécution (TC 1) et au stade chantier l'installation et la mise en service des équipements (TC 2) avec les travaux de construction du bâtiment.

Le prestataire retenu, par décision N°314-2016 du 29/07/2016, est la société LGS pour des montants de 10 600 €HT pour la tranche ferme, 2 950 €HT et 9 650 €HT pour les deux tranches conditionnelles TC1 et 2 (soit **23 200 €HT** au total).

Cette société a remis en janvier 2017 les pièces techniques de la consultation des entreprises de fourniture et pose des équipements de l'atelier, dont le montant a été estimé à **587 500 €HT**.

La somme de ces deux marchés (AMO et fourniture) dédiés aux équipements de l'atelier du futur dépôt s'élève donc à **610 700 €HT**.

Ce montant n'est pas prévu au budget de l'opération de construction du nouveau dépôt des TUB. Toutefois, conformément à l'article 20 du contrat OSP – Biens du réseau mis à disposition par l'Autorité Organisatrice, l'Agglomération assure notamment l'investissement des équipements immobiliers et leurs agencements, l'outillage fixe de maintenance et les installations techniques d'exploitation ou de maintenance.

Ainsi, il est donc proposé que le budget dédié aux équipements de l'atelier soit ajouté et intégré au budget de l'opération de construction du nouveau dépôt des TUB. Le montant du budget alloué à l'opération serait donc augmenté de 610 700 €HT et passerait à **8 860 700 €HT**, avec la fourniture et la pose des équipements de garage et la mission d'étude et suivi correspondante.

Cette réévaluation de l'enveloppe s'intègre toutefois au PPI puisque, pour tenir compte de ces équipements dans le programme d'investissement du contrat OSP en faveur de BAT, il est proposé, en accord avec l'exploitant, de ne pas réaliser d'acquisition de véhicule neuf en 2018, soit une économie entre 840 et 900 K € HT.

Cette option permet de lisser les montants d'investissements sans pour autant augmenter l'âge du parc (sans risque d'application de pénalités prévues au contrat).

Le planning de fourniture et pose des équipements de l'atelier est directement lié au calendrier d'exécution des travaux de construction du bâtiment. La coordination entre les équipements et le génie-civil, tant au stade études d'exécution qu'au stade chantier, sera gérée, via l'assistant à maîtrise d'ouvrage LGS, par la Direction Aménagement et Déplacements.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU la délibération DB-014-2015 du 29 janvier 2015 attribuant au groupement de maîtrise d'œuvre dont DLW est le mandataire le marché de maîtrise d'œuvre pour la Construction d'un dépôt pour le réseau des Transports Urbains Briochins,

VU la délibération n° DB-290-2015 du 17 décembre 2015 décidant le transfert du terrain du budget ZAE vers le budget Transports,

VU la délibération n° DB-87-2016 du 21 avril 2016 validant le coût d'objectif au stade Avant-projet et autorisant le Président de signer les marchés de travaux,

VU l'avis favorable de la Commission Mobilités, Aménagement du territoire en date du 13 avril 2017,

Le Bureau saisi le 13 Avril 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le nouveau coût d'objectif de l'opération du nouveau dépôt à **8 860 700 € HT**, intégrant la fourniture et la pose des équipements de l'atelier de maintenance.

Présents : 72

Pouvoirs : 6

Total : 78

Exprimés : 78

Voix Pour : 78

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Le Président,

Bruno JONCOUR